

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 8 janvier 2019 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA19 08 0001**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 8 janvier 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA19 08 0002**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2019.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0003**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0004**

Première période de questions du public, de 19 h 37 à 19 h 50

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Monsieur Alain deBrouwer, 109, rue Hébert (intervenant #1):*

A remis au conseil un document de l'Assemblée citoyenne du secteur Hodge-Place Benoit.

*Réponse (Alan DeSousa) : commente les points soulevés par les citoyens :*

- Demande de consultation publique sur les projets REM et Royalmount.
- Rachat de la propriété ONF : la Ville a démontré son intérêt.
- Densification résidentielle entre la rue Hodge et la voie ferrée du CN.

- Effets de ses projets sur la circulation et le stationnement.

*Réponse (Alan DeSousa) : mentionne que le document sera transmis pour suivi aux services concernés ainsi qu'à la STM.*

Monsieur Maurice Bakinde, 2555, boulevard de la Côte-Vertu, app. 100 (intervenant #2):

Voulait traiter des mêmes sujets que ceux de M. deBrouwer.

Monsieur Murray Levine, Bord du Lac (intervenant #3):

Mentionne que la Ville de Côte Saint-Luc a passé une motion en décembre dernier concernant la philanthropie au Québec et encourage l'arrondissement de Saint-Laurent à faire de même.

---

#### CA19 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chameran.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chameran.

ADOPTÉ.

---

#### CA19 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275016 relatif à la reconduction du bail et du protocole d'entente avec le YMCA pour l'utilisation des installations aquatiques.

ATTENDU que, depuis l'année 2010, l'Arrondissement loue deux espaces du YMCA Saint-Laurent pour la prestation d'activités aquatiques et gymniques, situés au 1745, boulevard Décarie;

ATTENDU qu'avec l'ouverture du Complexe sportif en juin 2017, les activités de gymnastique ont été déménagées dans la nouvelle palestre gymnique;

ATTENDU qu'afin de maintenir une offre de service aquatique aux citoyens de ce secteur de l'Arrondissement, nous souhaitons prolonger le protocole ainsi que le bail pour l'utilisation de la piscine et de ses installations jusqu'au 31 décembre 2021;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la reconduction du bail et protocole d'entente avec le YMCA, aux mêmes conditions, uniquement pour l'utilisation des installations aquatiques, au 1745, boulevard Décarie à Saint-Laurent, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, autoriser une dépense maximale de 713 629,55 \$ et autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'addenda.
2. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA19 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879014 relatif à un contrat pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que, dans le cadre des services visant le libre-accès à des équipements informatiques performants pour ses usagers, il y a lieu de poursuivre le service de location de iPads dans les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2019;

ATTENDU qu’il s’agit d’un fournisseur unique;  
Proposé par le conseiller Aref Salem;  
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est  
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

- 1.- D’octroyer un contrat de gré à gré en faveur de Technologie Stay Connected inc, au montant de 35 000 \$, pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux-Saint-Laurent et du Boisé pour l’année 2019.
- 2.- D’imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152014 relatif à l’octroi d’un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour la préparation d’un avis technique et surveillance de travaux relativement aux impacts des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François - Demande de prix 18-532.

ATTENDU l’article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);  
ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;  
ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

| SOUMISSIONNAIRE            | MONTANT      |
|----------------------------|--------------|
| AXOR Experts-Conseils inc. | 35 412,30 \$ |
| CIMA+ s.e.n.c.             | 42 913,39 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;  
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est  
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

- 1.- D’octroyer de gré à gré à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat pour les services professionnels pour la préparation d’un avis technique et surveillance de travaux relativement aux: impacts des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **42 913,39 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D’imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378039 relatif à l’octroi d’un contrat de gré à gré pour les services professionnels d’une étude des besoins pour la réalisation d’un projet d’implantation d’un axe de mobilité intelligente - Demande de prix 18-728.

ATTENDU l’article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);  
ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;  
ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

| SOUMISSIONNAIRE  | MONTANT      |
|------------------|--------------|
| CIMA+ S.E.N.C.   | 44 610,30 \$ |
| Norda Stelo inc. | 55 670.90 \$ |
| WSP Canada inc.  | 62 326.74 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;  
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est  
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **CIMA+ S.E.N.C.**, le contrat pour les services professionnels d'une étude des besoins pour la réalisation d'un projet d'implantation d'un axe de mobilité intelligente, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **44 610,30 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745008 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de vivaces pour le printemps 2019 - Demande de prix 18-536.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

| SOUMISSIONNAIRE                 | MONTANT      |
|---------------------------------|--------------|
| Les Jardins Michel Corbeil inc. | 38 374,06 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Les Jardins Michel Corbeil inc.**, le contrat pour la fourniture de vivaces pour le printemps 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **38 374,06 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220018 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture des bassins, piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2019 - Soumission 18-527.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUMISSIONNAIRE                          | MONTANT      |
|------------------------------------------|--------------|
| Groupe Rnet inc. (9291-6287 Québec inc.) | 34 009,61 \$ |
| Hydrotech NHP inc.                       | 39 757,21 \$ |
| Piscines et Spas POSEIDON inc.           | 42 589,35 \$ |
| Multisport synthétique inc.              | 62 316,45 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Rnet inc. (9291-6287 Québec inc.)** le contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture des bassins, piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **34 009,61 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220019 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'effarouchement des bernaches du Canada pour deux ans - Soumission 18-533.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

| SOUMISSIONNAIRE                       | MONTANT      |
|---------------------------------------|--------------|
| Services environnementaux Faucon inc. | 40 484,93 \$ |
| Groupe Prévost-Fortin                 | 45 124,10 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Services environnementaux Faucon inc.** le contrat pour l'effarouchement des bernaches du Canada pour deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **40 484,93 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679021 relatif à une dépense pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation des travaux publics pour l'année 2019.

ATTENDU les ententes cadres avec Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la disposition des terres d'excavation;

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 100 000 \$ en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour du bâtiment des travaux publics pour l'année 2019.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679022 relatif à une dépense pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2019.

ATTENDU les besoins des Travaux publics en matière de pierre concassée et prémélangée pour l'exécution de divers travaux de voirie;

ATTENDU l'entente-cadre en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle. D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 100 000 \$ en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2019, en vertu de l'entente-cadre en vigueur.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299035 relatif à une aide financière au Centre Communautaire Bon Courage, afin de soutenir le projet « Club Arc en ciel » et approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme.

ATTENDU que le quartier Hodge-Place Benoit fait l'objet d'une démarche concertée de revitalisation urbaine intégrée (RUI) depuis l'automne 2006;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG18 0440) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité adoptée le 23 août 2018;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU que considérant les enjeux de réussite éducative et d'intégration dans le quartier Hodge-Place Benoit, ce projet présente des atouts indéniables, permettant d'intervenir efficacement auprès de la population locale;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 16 667 \$ au Centre Communautaire Bon Courage, afin de soutenir le projet « Club Arc en ciel »;
- 2.- D'approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0016**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299036 relatif à une contribution financière non récurrente au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien à ses activités entourant son 40<sup>ème</sup> anniversaire.

ATTENDU que le Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent intervient, par sa programmation régulière, dans les domaines relatifs à l'animation de la vie communautaire, la prévention auprès des jeunes, l'assistance dans des programmes d'aide aux devoirs et la contribution à l'intégration de nouveaux arrivants;

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière non récurrente de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 40<sup>e</sup> anniversaire;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0017**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275017 concernant l'adhésion au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ATTENDU que depuis août 2018, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a été mandaté par la Direction générale pour dresser un diagnostic de l'état des clôtures de l'ensemble du parc immobilier aquatique extérieur de la Ville de Montréal;

ATTENDU que le SDSS a relevé la nécessité de mise aux normes du grillage à mailles de chaînes de certaines clôtures ceinturant les piscines et les patageoires;

ATTENDU que le SDSS a élaboré un plan d'action visant la mise aux normes de ces clôtures d'ici le début de la saison 2019, et que la réalisation des travaux est prévue entre le 18 février et le 3 mai 2019;

ATTENDU qu'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2,0 M\$, NET de ristournes, est prévue pour la mise en œuvre du plan d'action via le PTI du Programme de mise aux normes des équipements aquatiques. Cette enveloppe inclut les contingences et les incidences aux contrats;

ATTENDU qu'afin de bénéficier du programme, l'Arrondissement doit adopter une résolution qui confirme son adhésion à celui-ci ainsi que son accord sur l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et d'accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0018**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220008 relatif à l'adoption de la Politique de développement durable de l'Arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en 2004, l'Arrondissement s'est engagé dans un virage environnemental majeur, devenant ainsi l'un des meneurs en développement durable à la Ville de Montréal;

ATTENDU le Plan local de développement durable 2011-2015, adopté le 6 décembre 2011 (CA11 080865) lequel était accompagné d'un nouvel outil permettant de suivre nos performances en environnement : le Système de gestion environnementale (SGE);

ATTENDU qu'en date du 4 septembre 2012, la première politique environnementale de Saint-Laurent était adoptée (CA12 080691);

ATTENDU que le 21 août 2013, l'Arrondissement obtenait la certification ISO 14001 en environnement pour son Système de gestion environnementale (SGE), devenant ainsi la première instance municipale au Québec à répondre aux critères de cette norme internationale;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite se positionner comme un leader municipal en matière de développement durable et mobiliser toute la collectivité laurentienne autour de cet engagement, tout en renforçant son sentiment d'appartenance;

ATTENDU que la nouvelle Politique de développement durable s'adresse aux citoyens, aux industries, aux commerces, aux institutions et organismes ainsi qu'aux employés et partenaires municipaux de Saint-Laurent;

ATTENDU que par cette Politique de développement durable, l'Arrondissement s'engage à :

- poursuivre l'amélioration continue de son Système de gestion environnementale (SGE);
- améliorer sa performance en matière de développement durable;
- maintenir la certification à la norme internationale ISO 14001;
- respecter ses obligations de conformité environnementale;
- communiquer sa performance en matière de développement durable.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la Politique de développement durable de l'Arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0019**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220011 visant à autoriser le dépôt du rapport « Surveillance des progrès et présentation des résultats et des inventaires 2017 d'émissions de

gaz à effet de serre collectives et corporatives de l'Arrondissement de Saint-Laurent » à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en vue de la réalisation de la cinquième et dernière étape du programme Partenaire dans la protection du climat (PPC).

ATTENDU que l'Arrondissement possède un système interne de gestion environnementale (SGE) qui permet de gérer les impacts environnementaux et les exigences légales, de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer la performance environnementale au sein des bâtiments municipaux;

ATTENDU l'engagement de l'Arrondissement dans les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) corporatives et collectives 2013-2020 pour l'agglomération de Montréal;

ATTENDU que l'Arrondissement est un « Partenaire dans la Protection du Climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) depuis 2013;

ATTENDU que, par l'entremise du PPC, l'Arrondissement a procédé à la réalisation du tout premier inventaire des émissions de GES propre à son territoire ainsi qu'à la détermination des objectifs de réduction de ses GES;

ATTENDU que l'élaboration de l'inventaire des émissions de GES permet de bien cerner les besoins afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de la communauté laurentienne et de mettre en œuvre les actions requises pour atteindre ses objectifs;

ATTENDU que le dépôt de cet inventaire auprès de la FCM permet à l'Arrondissement de poursuivre ses démarches pour les étapes subséquentes, dont le dépôt d'une demande de subvention auprès du Fond municipal vert (FMV);

ATTENDU que la réalisation des inventaires corporatif et collectif d'émissions de GES pour 2017 et la comparaison avec les inventaires de GES correspondant de 2009-2010 permettent à l'Arrondissement de franchir la cinquième et dernière étape du programme PPC, soit la surveillance des progrès et présentation des résultats;

ATTENDU que le dépôt des inventaires auprès de la FCM permettra de faire valider notre démarche par l'attribution de l'étape 5 du PPC et ainsi reconnaître notre engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt du rapport « Surveillance des progrès et présentation des résultats et des inventaires 2017 d'émissions de gaz à effet de serre collectives et corporatives de l'Arrondissement de Saint-Laurent » à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en vue de la réalisation de la cinquième et dernière étape du programme Partenaire dans la protection du climat (PPC).

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0020**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1185208001 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial dans le cadre d'un agrandissement au bâtiment 7171, rue Frédérick-Banting.

ATTENDU que projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial dans le cadre d'un agrandissement au bâtiment 7171, rue Frédérick-Banting.

ADOPTÉ.

---

CA19 08 0021

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984017).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 novembre et le 31 décembre 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231018 afin de retirer du domaine public, pour fins de parc, les lots numéros 6 012 372 et 6 012 374 (les « Immeubles ») et de les verser dans le domaine privé de la Ville de Montréal.

ATTENDU que le 26 septembre 2016, un dossier d'échange de terrain entre la Ville de Montréal et Développements Terramax inc. a été approuvé par le conseil municipal (CM16 1065 – sommaire 1160783001), pour des immeubles ayant front sur les rues Pierre-Davault et Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU l'avis en vertu de l'article 190.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, inscrit au registre foncier le 11 décembre 2017, sous le numéro 23 551 898 relatif aux Immeubles;

ATTENDU que pour procéder à la signature de l'acte d'échange, il nous faut revenir à la position de départ et sortir les Immeubles ayant fait l'objet de cet article 190.1 du domaine public pour fins de parc et les verser dans le domaine privé de la Ville;

ATTENDU le permis de lotissement 3001267005-16, émis le 20 septembre 2017 – pour la création, entre autres, des lots 6 012 372 et 6 012 374 du cadastre du Québec;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer du domaine public pour fins de parcs de la Ville de Montréal les lots numéros 6 012 372 et 6 012 374 et de les verser dans le domaine privé de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA19 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

| Autoriser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le mercredi 23 janvier 2019 à l'hôtel Bonaventure de Montréal. La conférencière est Mme Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, et le thème abordé sera : <i>Des choix clairs : la lutte du Canada contre les</i> |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| changements climatiques. - Achat d'un billet à 95 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 95,00 \$  |
| Déjeuner-bénéfice annuel de Trajectoire Québec, le lundi 11 février 2019 au Plaza Centre-Ville-Évo à Montréal. Le conférencier est le ministre François Bonnardel, ministre des Transports du Québec et la conférence aura pour thème : <i>Faire le virage vers une véritable mobilité durable</i> . Achat de deux billets à 175 \$, hors taxes. | 402,42 \$ |

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499057 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2249 au 2311, rue William-Longhurst dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la distance de l'escalier par rapport à la ligne latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7, b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20181201) ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 décembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2249 au 2311, rue William-Longhurst dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la distance de l'escalier par rapport à la ligne latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA19 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499058 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2915, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont la largeur de l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20181001) ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 décembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2915, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont la largeur de l'allée véhiculaire ne respecte

pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0026**

Le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-2 autorisant le financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1182410005).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 4 décembre 2018, un projet de règlement numéro RCA19-08-2 a été présenté et déposé (CA18 080676);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-2 autorisant le financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments (CA18 080677);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 et tel que soumis, le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-2 autorisant le financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0027**

Le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-3 autorisant le financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1182410006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 4 décembre 2018, un projet de règlement numéro RCA19-08-3 a été présenté et déposé (CA18 080678);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-3 autorisant le financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs (CA18 080679);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 et tel que soumis, le règlement d'emprunt RCA19-08-3 autorisant le financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0028**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893034 relatif une nomination au poste permanent d'aide-bibliothécaire à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent d'aide-bibliothécaire à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU l'affichage effectué du 16 au 22 novembre 2018 (SLA-18-VACA-763810-2) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Gabriela Rusu (matricule 100072613) au poste permanent d'aide-bibliothécaire (poste 28340 - emploi 763810 - SBA 266287) à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 12 janvier 2019, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0029**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893033 relatif à une titularisation d'un employé col bleu au poste préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Elvis Mendes Terceiro (matricule 005411930), au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0030**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893035 relatif à la nomination d'un inspecteur du cadre-bâti à la Section des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur du cadre-bâti à la Section des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'affichage effectué du 21 au 27 novembre 2018 (SLA-18-VACA-721750-1) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer André Giroux (matricule 100180943) au poste de d'inspecteur du cadre-bâti (poste 77394 - emploi 721750 - SBA xx8600) à la Section des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 12 janvier 2019, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0031**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005008 relatif à l'abolition d'un poste temporaire d'agent technique circulation et stationnement et à la création d'un poste temporaire de conseiller en planification à la Section circulation et transport de la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des ressources humaines concluant que le poste d'agent technique circulation et stationnement doit être aboli et qu'il est nécessaire d'avoir un deuxième poste professionnel temporaire d'un an de conseiller en planification ;

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel - concernant ce nouveau poste temporaire ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire d'agent technique circulation et stationnement (poste : 71932 / emploi : 772340 / SBA : 308004) de la Section circulation et transport ; et en contrepartie,
- 2.- De créer un poste temporaire, de conseiller en planification (emploi : 302240 / SBA : xx8600) pour une période d'une année, à la Section circulation et transport de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0032**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen mentionne ce qui suit :
  - 28<sup>e</sup> Tournoi interrégional de hockey qui se tiendra du 10 au 20 janvier 2019 à l'aréna Raymond-Bourque.
  - Réduction et gratuité des bacs pour les matières résiduelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Le conseiller Aref Salem offre ses souhaits de Bonne Année à tous et traite des sujets suivants:
  - Plusieurs activités pour le 125<sup>e</sup> anniversaire.
  - L'arrivée de Bixi cette année à l'arrondissement.
  - SRB sur le boulevard de la Côte-Vertu et rue Sauvé.
  - Corridor de biodiversité.
  - Remercie Michèle D. Biron et Francesco Miele pour avoir présidé le CCU en 2018.
  - Collecte des sapins de Noël.
  - Féerie d'hiver se tiendra les 8 et 9 février 2019.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et rappelle qu'une opération chargement aura lieu dès demain (8 janvier) et que c'est une décision centralisée.
- La conseillère Michèle D. Biron souhaite une très Bonne Année aux gens du troisième âge.

---

**CA19 08 0033**

Deuxième période de questions du public débute à 20 h 45

Aucune question n'a été posée

---

**CA19 08 0034**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire-substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2019.

---